

Direction Régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
1 rue du Parlement – BP 80556  
51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

**Objet :** Raccordement au réseau de transport d'électricité de l'usine de panneaux solaires HoloSolis  
Création d'une liaison souterraine à 225 000 volts Neuhof – Sarreguemines  
et extension du poste électrique 225 000 volts de Sarreguemines  
Demande de déclaration d'utilité publique

Monsieur,

En réponse à votre dossier de consultation en date du 04 juin 2024 concernant l'affaire visée sous objet, nous vous informons que nous avons repéré des interactions avec notre réseau d'assainissement et nos itinéraires de pistes cyclables.

➤ **Réseau d'assainissement**

Nous avons un réseau d'assainissement dans l'emprise des travaux. Le réseau possède, et est identifiable par ces affleurants. Vous trouverez un plan de situation de ces réseaux joint à ce courrier.

Nous vous rappelons que les DT/DICT sont à établir avant le démarrage des travaux et que les arrêtés de circulation seront à demander aux différents gestionnaires de voirie.

En cas d'endommagement de ces réseaux, il vous est impérativement demandé de :

- Prévenir les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au 03 87 28 48 62,
- Réparer dans les règles de l'art, pour éviter un désordre ultérieur, avec contrôle obligatoire avant remblaiement de la fouille par un de nos agents.

➤ **Réseau des pistes cyclables**

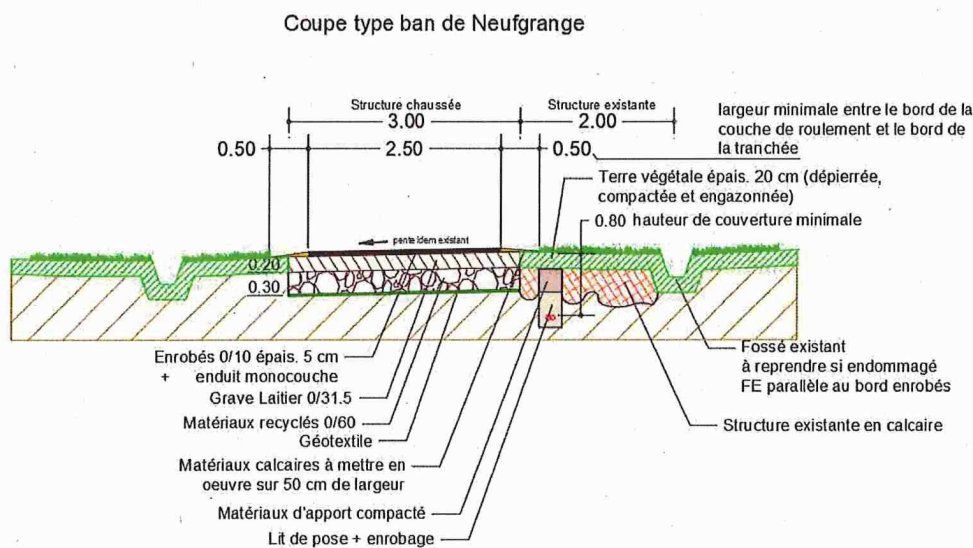
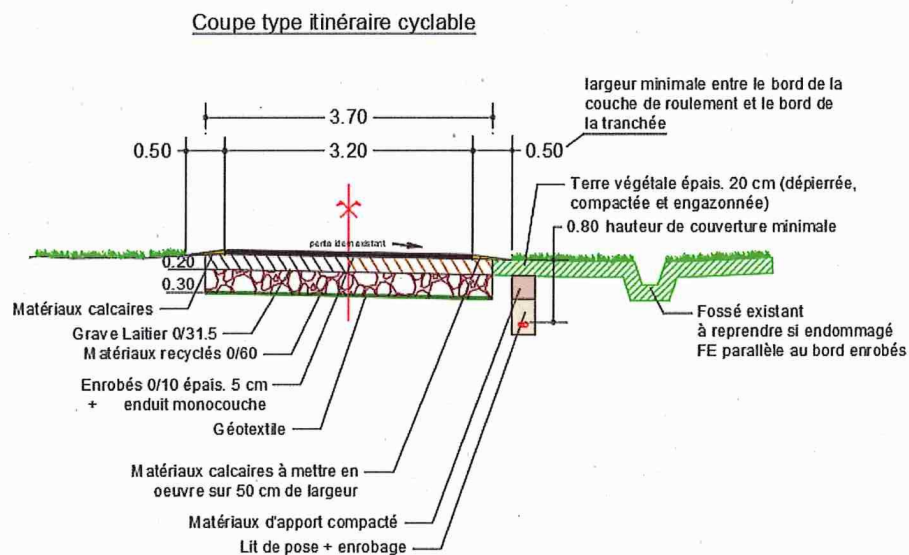
Lors de travaux sur les itinéraires cyclables de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, nous vous demandons de respecter les points suivants :

- Les DT/DICT sont à établir avant le démarrage des travaux,



- Les arrêtés de circulation sont à demander à la commune, au département ou à VNF en fonction de la localisation,
- L'agent en charge de l'exploitation est à inviter aux réunions de chantier,
- Les types et les épaisseurs de matériaux sont à faire valider par la Communauté d'Agglomération et à respecter scrupuleusement,
- Si une rustine en enrobés est à réaliser, la largeur minimale d'enrobés à prendre en compte est la moitié de la largeur de la piste existante. Les enrobés seront obligatoirement mis en œuvre de manière mécanique.

### Coupe type et matériaux à respecter



Nous vous remercions de bien vouloir contacter Madame Laetitia NEU  
([laetitia.neu@agglo-sarreguemines.fr](mailto:laetitia.neu@agglo-sarreguemines.fr) - 06 62 88 48 74) :

- Avant le début des travaux
  - A la réunion de démarrage des travaux
  - A la réception des travaux
- **Coordination avec les travaux prévus sur l'Europôle Sarreguemines Confluences**

La liaison 225 000 volts devra être posée en tranchée commune avec les autres réseaux dont la pose est prévue en coordination avec les travaux engagés par RTE.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Président de la Communauté,  
D'Agglomération Sarreguemines  
Confluences,  
Roland ROTH

Pièces jointes : Plan de situation des réseaux d'assainissement situés sur le tracé





